

CLAUSES « MÉDIATION DE MOBILIANS »

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le client s'adressera en priorité à SAINT MARCEL AUTO ECOLE en vue de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, si le client a la qualité de consommateur, les réclamations ou contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption ou la résiliation du présent contrat peuvent être soumises au Médiateur de Mobiliens tant que SAINT MARCEL AUTO ECOLE est adhérent de MOBILIANS, sous réserve d'avoir au préalable adressé une réclamation écrite à SAINT MARCEL AUTO ECOLE et du respect des conditions de recevabilités de son dossier (dont il peut prendre connaissance sur <http://www.mediateur-mobiliens.fr/comprendre-la-mediation.htm>).

Le site internet www.mediateur-mobiliens.fr décrit le processus de médiation et les conditions de recevabilité d'un dossier. Le Médiateur de Mobiliens peut être saisi :

- soit directement en ligne sur le site internet : www.mediateur-mobiliens.fr ;
- soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur et en l'adressant par courrier à : M. le Médiateur de Mobiliens - 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon CEDEX
- soit par courriel à : mediateur@mediateur-mobiliens.fr